



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 523 G-200 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 449 (G-100) établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer ledit règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 12 juillet 2021, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Gilles Gauvreau et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

Il est décrété que le Règlement numéro 523 G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À HAM-NORD, ce 31^e jour d'août 2021.

**Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier**